



Édito

Isabelle Rougier
Directrice de la DRIHL



Solidarité et efficacité régionales

La solidarité entre territoires, et au sein des territoires, en faveur des personnes les plus fragiles, est l'objectif stratégique des politiques publiques du logement et de l'hébergement en Île-de-France.

Lors de la réunion plénière du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) du 21 juin, le préfet Michel Cadot a insisté sur l'importance de la solidarité régionale dans la gestion du logement social (cf. p. 5).

Et quand tous les acteurs concernés se mettent autour de la table, solidarité rime très souvent avec efficacité.

La régionalisation de la réservation des nuitées hôtelières actuellement mise en œuvre (cf. p. 2) constitue un bon exemple des avantages attendus d'une vision solidaire à l'échelle de l'Île-de-France, avec notamment une amélioration de la qualité du service.

L'Île-de-France est un territoire vaste et riche mais caractérisé par de forts contrastes et de profondes disparités. La solidarité est un des maîtres-mots du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH). Celui-ci prévoit ainsi de « renforcer la solidarité entre les territoires », de « promouvoir un développement équilibré de l'offre de logements », de « mieux répartir l'offre d'hébergement » et de « garantir la solidarité des territoires face à l'accueil des plus fragiles ».

Efficacité et solidarité sont toujours dans les démarches annoncées par l'État régional et ses partenaires lors du congrès de l'Union sociale pour l'habitat (cf. pp. 1 à 4).

L'événement

Congrès de l'Union sociale pour l'habitat Favoriser l'accès au logement des Franciliens

À l'occasion du 80^e congrès de l'Union sociale pour l'habitat (USH), Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a présenté de nouvelles mesures destinées à accélérer le développement du parc social et d'en faciliter l'accès aux ménages, avec un effort particulier à destination des plus fragiles.

C'est dans cet objectif que deux protocoles ont été signés le jeudi 26 septembre :

- un accord partenarial entre l'État, l'AORIF et la Banque des territoires en vue d'accélérer la construction et la mise en service des logements sociaux en Île-de-France (cf. p.2) ;
- un protocole d'accord entre l'État et Action Logement favorisant le relogement de ménages reconnus prioritaires et la mixité sociale dans la région (cf. p.3).



Au sommaire

- Coup d'accélérateur pour la construction de logements sociaux 2
- Favoriser le relogement de ménages reconnus prioritaires et la mixité sociale : renforcement du partenariat entre l'État et Action Logement 3
- Comment mobiliser, à des fins sociales, des bâtiments ou terrains temporairement vacants ? 4
- Le CRHH renforce sa fonction stratégique 5
- La préparation de la campagne hivernale d'hébergement 2019 / 2020 6
- La régionalisation de la réservation des nuitées hôtelières 6
- Une demi-journée pour développer l'habitat intercalaire 7
- La conférence du logement de Paris : priorité à la mixité sociale 8
- Parution du guide *Prévention des expulsions locatives*
Les 10 bons réflexes 8
- Réunion annuelle du PDLHI des Hauts-de-Seine :
les outils à destination des communes pour lutter contre l'habitat indigne .. 9
- Lancement du programme Emile :
Engagés pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi 9
- Le Préfet de région installe le Comité de pilotage du plan de rénovation énergétique des bâtiments (COPREB) 10
- *ÉchangerHabiter*, la bourse d'échange de logements sociaux, élargie à l'Île-de-France le 1^{er} juillet 10
- Publications 11 et 12
- Nominations 12
- & aussi 12



Drihl Actu

Coup d'accélérateur pour la construction de logements sociaux

Dans le cadre du 80^e congrès de l'Union sociale pour l'habitat, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, Jean-Luc Vidon, président de l'AORIF / L'Union sociale pour l'habitat d'Île-de-France, et Marianne Louradour, directrice régionale Île-de-France de la Banque des Territoires, ont signé le jeudi 26 septembre un accord de partenariat dans le but d'accélérer le développement du parc de logements sociaux dans la région.

L'ÉTAT ET SES PARTENAIRES MOBILISÉS POUR FACILITER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

L'accord fixe pour la période 2020-2022 un cadre d'action commun entre les services de l'État, les bailleurs sociaux franciliens et la Banque des Territoires. Leur objectif est de simplifier les processus d'agrément et de financement des opérations pour accélérer leur mise en œuvre sur les territoires.

DÉMATÉRIALISER, SIMPLIFIER ET FLUIDIFIER LE TRAITEMENT DES DEMANDES

D'ici 2022, l'utilisation de l'outil numérique sera généralisée à tous les partenaires qui s'engagent en outre à harmoniser et simplifier les procédures. L'État assurera l'animation des formations nécessaires pour y parvenir.

L'usage du numérique facilitera la programmation pluriannuelle des projets en simplifiant le dépôt et l'instruction des demandes d'agréments et de financement. Il permettra d'accroître l'activité d'agrément dès le début d'année et de lancer plus rapidement les opérations nouvelles.

CORRÉLER LA PROGRAMMATION DES PROJETS À LA DEMANDE

Les partenaires s'engagent à renforcer l'articulation de la programmation des opérations de logements sociaux avec les besoins des ménages demandeurs. Ils s'engagent notamment à favoriser et à promouvoir, dans leurs réseaux et auprès des collectivités, le développement de petites typologies de logements (T1 et T2).

ACCÉLÉRER LES LIVRAISONS

Via l'outil numérique, les partenaires s'engagent à faciliter et à renforcer les échanges d'informations en aval de la délivrance des agréments afin de favoriser le suivi des mises en chantier et de réduire ainsi les délais de livraison.



NOUVELLES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATIONS DANS 6 MOIS ET MISE EN PLACE DE SOLUTIONS TRANSITOIRES

L'État assure une concertation régulière et l'animation de la mise en œuvre de l'accord au travers d'un comité de pilotage. Dans les 6 mois, un comité technique soumettra aux partenaires signataires de nouvelles pistes d'amélioration et de simplification à apporter à l'ensemble de la chaîne de production, depuis les conditions d'accès des organismes au foncier jusqu'à la livraison des opérations. Il pourra s'agir en particulier d'améliorer les conditions d'accès au logement des franciliens et de favoriser les parcours résidentiels, en développant par exemple des solutions transitoires et d'hébergement, par la mise à disposition de logements sociaux temporairement vacants.



[Consulter le dossier de presse](#)



Drihl Actu

Favoriser le relogement de ménages reconnus prioritaires et la mixité sociale : renforcement du partenariat entre l'État et Action Logement

Dans le cadre du 80^e congrès de l'Union Sociale pour l'habitat, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, et Olivier Rico, directeur général d'Action Logement services, ont signé, ce 26 septembre 2019 en présence de Marie-Christine Oghly, présidente d'Action Logement, et Jean-Jacques Pérot, vice-président du Comité régional Action Logement Île-de-France, un protocole d'accord relatif au relogement des ménages prioritaires.

La mise en œuvre du Droit au Logement opposable (DALO) constitue un objectif prioritaire pour l'État dans lequel l'ensemble des partenaires détenteurs de contingents de logements au sein du parc locatif social doit être impliqué. Depuis la loi du 25 mars 2009, de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions, plusieurs protocoles d'accord ont été conclus entre l'État et Action Logement. Action Logement a répondu aux objectifs de relogement des ménages prio-

ritaires DALO et sortant de structures d'hébergement, définis dans le protocole de mai 2016, avec 11 500 attributions. En 2018, malgré un contexte marqué par une baisse des attributions dans le parc social conventionné, près de 4 700 familles prioritaires ont été relogées par Action Logement. Depuis 2016, Action Logement a déployé, en Île-de-France, une équipe dédiée au relogement des salariés reconnus prioritaires.

Forts de leur partenariat historique, l'État et Action Logement souhaitent, dans le cadre de ce nouveau protocole, élargir le champ de leur intervention conjointe aux enjeux de mixité sociale au travers d'actions concrètes et mesurables d'accompagnement des candidats DALO.



INCLURE LES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LE DISPOSITIF

L'accord signé ce jour a pour objet de définir les modalités de réservation obligatoire d'un quart des attributions annuelles de logements aux salariés et aux demandeurs d'emploi, bénéficiant d'une décision favorable au titre du DALO.

En facilitant et en sécurisant l'accès au logement pour les populations les plus fragiles, l'État et Action Logement poursuivent dans ce protocole leur engagement mutuel en faveur de l'accès à l'emploi.

Extrait du mot du préfet d'introduction au dossier de presse « Favoriser l'accès au logement des Franciliens »

[...] Afin d'atteindre l'objectif de production de 32 000 à 37 000 logements annuels, l'État va accélérer cette dynamique en s'appuyant sur la palette d'outils qui sont à sa disposition : loi SRU, renouvellement urbain, facilitation du financement de logements sociaux nouveaux, rénovation de la politique d'agrément, développement de l'offre intermédiaire, transformation de bureaux en logements ou encore recours à l'habitat intercalaire.

Garant de l'intérêt général, l'État veille bien sûr à ce que cette production soit territorialement équilibrée et qu'elle garantisse la mixité sociale. 15 communes franciliennes concentrent en effet aujourd'hui 1/4 du parc social de notre région !

Cette politique de production de nouveaux logements sociaux est complétée par une politique d'améliora-

tion du parc social existant au profit des franciliens bénéficiaires. Elle consiste, entre autres, à favoriser la mobilité dans le parc social et à assurer sa rénovation énergétique, en portant un effort particulier sur les ménages les plus modestes.

Pour mener cette politique ambitieuse et protéiforme, l'État sait pouvoir compter sur un réseau d'élus, de bailleurs et d'acteurs locaux pleinement engagés dans l'œuvre de construction d'une région où dynamisme économique et qualité de vie pour tous vont de pair.»

Michel Cadot,
préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris



Drihl Actu

Comment mobiliser, à des fins sociales, des bâtiments ou terrains temporairement vacants ?

Le Guide 'Habitats intercalaires- Suivez le guide ! - conseils et pratiques inspirantes' a été présenté par Bruno Morel, président de l'AFFIL, et Isabelle Rougier, directrice de la DRIHL, dans le cadre du 80^e congrès de l'Union Sociale pour l'habitat (voir également p.7).

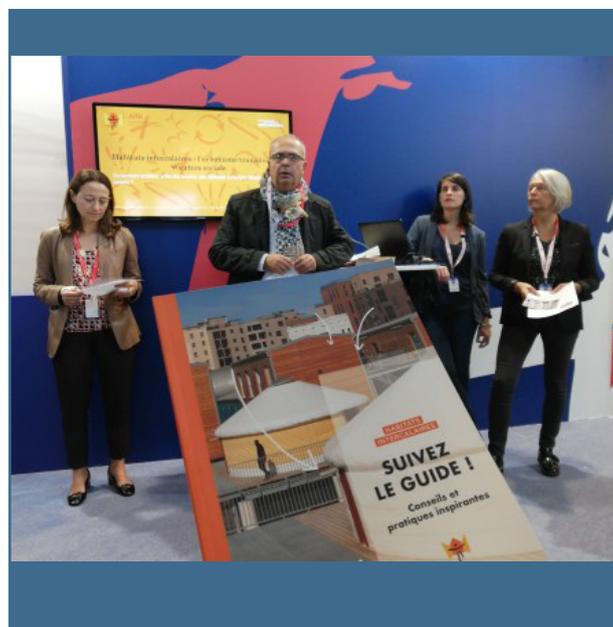
COMMENT MOBILISER, À DES FINS SOCIALES, DES BÂTIMENTS OU TERRAINS TEMPORAIREMENT VACANTS ?

C'est à cette question que vise à répondre le guide « Habitats intercalaires - conseils et pratiques inspirantes » rédigé par l'Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (AFFIL) à la demande de la DRIHL et avec sa contribution dans le cadre d'un groupe de travail réunissant également les associations de gestionnaires et de bailleurs sociaux.

En effet, dans le contexte francilien de tension sur les secteurs hébergement /logement et des besoins toujours plus importants, les adhérents de l'AFFIL ont développé ces dernières années des solutions temporaires dites « intercalaires » pour mettre à disposition, à des fins sociales des locaux ou des terrains provisoirement inoccupés entre deux usages sur des périodes courte ou moyenne. Les conseils techniques ou outils proposés dans ce guide s'appuient sur le savoir-faire spécifique qui a peu à peu été construit par les acteurs au fil de plusieurs années d'expériences .

Ce guide s'adresse à tout acteur souhaitant s'impliquer dans les projets

d'habitats intercalaires : bailleur social, association, collectivité, aménageur. Il souhaite rendre intelligible la façon dont peuvent être concrétisés les projets d'habitats intercalaires.



Habitats intercalaires - Suivez le guide ! Conseils et pratiques inspirantes



[↔ Consulter le guide](#)

Objectif du guide

- ▶ Un guide destiné à tous les acteurs qui peuvent s'impliquer dans des projets d'habitats intercalaires pour leur donner des repères techniques et des conseils.
- ▶ Le guide s'adresse notamment à toute personne pouvant être prescriptrice ou actrice d'opérations d'habitats intercalaires au sein des organismes HLM.

Les acteurs des projets d'habitats intercalaires

- ▶ Le propriétaire qui peut être, par exemple, l'État, une collectivité, ou un organisme HLM
- ▶ L'occupant temporaire : l'association gestionnaire
- ▶ La collectivité locale d'implantation et ses habitants
- ▶ Le financeur : l'État dans la grande majorité des cas

Les conditions de réussite d'un projet intercalaire

- ▶ S'appuyer sur les intérêts convergents des acteurs, en faveur des personnes accueillies
- ▶ Mobiliser de manière continue les parties prenantes depuis la prospection foncière jusqu'à la restitution du bien
- ▶ S'adapter à la temporalité des projets

Quelques préconisations

- ▶ Concevoir le projet social en intégrant les spécificités du site
- ▶ Favoriser l'acceptation sociale et l'intégration dans l'environnement
- ▶ Optimiser les travaux en fonction de la durée d'occupation et du site

Où développer un projet d'habitat intercalaire ?

- ▶ Sur les nombreuses parcelles provisoirement disponibles dans le cadre des nombreuses opérations d'aménagement et de construction dans la région.

Le CRHH renforce sa fonction stratégique

Le 21 juin 2019, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a co-présidé avec Samira Saki-Aidoud, vice-présidente du conseil régional d'Île-de-France, la deuxième réunion plénière du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) de l'année.

Le CRHH a approuvé une évolution de son fonctionnement – à titre expérimental – en réservant au comité l'orientation stratégique de son action, et au bureau la mise en œuvre des politiques et des orientations de l'État.

Le comité pourra ainsi se concentrer sur son programme de travail pluriannuel et contribuer à la mise en œuvre du Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH).

Il s'agit aussi de mieux rendre compte des politiques locales en plénière en donnant la parole aux acteurs de terrain et en premier lieu les élus.

LES CIL

La séance a été largement consacrée à la politique intercommunale de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux avec notamment un point sur l'état d'avancement des conférences intercommunales du logement (CIL). Les CIL se mettent en place dans la région (hors Paris qui dispose de sa propre Conférence logement). Instituées par la loi égalité et citoyenneté de 2017, complétées par la loi Élan de 2018, les CIL confortent le niveau intercommunal pour la mise en œuvre d'une politique d'attribution du logement social visant à la fois la mixité sociale et l'égal accès des ménages notamment les plus précaires.

Le CRHH a pris acte de la mise en place de 24 conférences dans les 39 établissements publics de coopération intercommunale/établissements publics territoriaux (EPCI/EPT) tenus par cette obligation, dont celle de l'EPT Terre d'Envol présentée en séance.



LA NÉCESSAIRE SOLIDARITÉ INTRACOMMUNALE ET INTERCOMMUNALE

Le préfet de région Michel Cadot a insisté sur «*la nécessaire solidarité intracommunale et intercommunale*» sur cette question du logement social, «*car nous ne pouvons, l'État comme les collectivités, laisser les inégalités se creuser dans notre région. Le logement accessible pour tous est un enjeu primordial qui doit être partagé plus largement dans une vision régionale*».



La préparation de la campagne hivernale d'hébergement 2019 / 2020

Dès l'été, les services de l'État travaillent avec leurs partenaires associatifs à la mise en œuvre de la prochaine campagne hivernale d'hébergement. L'objectif est d'identifier au plus tôt les capacités supplémentaires d'hébergement mobilisables et d'harmoniser les prestations offertes dans l'ensemble des centres sur le territoire régional.

La DRIHL et les Directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) ont lancé cet été auprès des opérateurs des appels à candidature afin de susciter des projets d'ouverture de places d'hébergement. En plus des conditions matérielles de fonctionnement des centres, les cahiers des

charges prévoient un accompagnement social des personnes accueillies et la systématisation d'une demande de logement social. Au cours de l'hiver 2018-2019, près de 2 000 places avaient été mobilisées dans ce cadre¹.

FAVORISER L'OUVERTURE DE NOUVELLES PLACES D'HÉBERGEMENT INTERCALAIRE

Avec l'aide de ses partenaires, la DRIHL cherche également à mobiliser temporairement des bâtiments et des terrains dans le but d'héberger des personnes vulnérables (cf. article p.3) en période hivernale ou de façon plus pérenne.

¹ L'hiver 2018-2019 a été marqué par une mobilisation sans précédent : 4 397 places ouvertes en moyenne contre 3 706 l'hiver précédent. Le pic de mobilisation a été atteint en janvier 2019 avec 6 039 places mobilisées dont 668 au titre du Grand Froid.

Bâtiments et terrains sont mis à disposition à titre gracieux par leurs propriétaires pour une certaine période en échange d'une sécurisation du site. Les places d'hébergement ainsi ouvertes sont qualifiées d'«intercalaires».

Opérateurs et bailleurs se sont réunis cet été à la préfecture de région afin d'échanger sur les modalités de recours à l'intercalaire.

UNE RÉPONSE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION

Dans le cadre de la campagne hivernale et, plus largement dans la gestion des places d'hébergement, la DRIHL tend à organiser une réponse à l'échelle de la région et à rééquilibrer l'offre entre les territoires.

La régionalisation de la réservation des nuitées hôtelières

Le 24 juin, Michel Cadot a installé le Groupement de Coopération Sociale ou Médico-Sociale (GCSMS) constitué des 8 Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO) d'Île-de-France. Le GCSMS est chargé de mettre en œuvre la réservation mutualisée de l'ensemble des nuitées hôtelières financées par l'État en Île-de-France.

Cette régionalisation a pour objectif d'améliorer la mise à l'abri des personnes les plus précaires ; ce sont en effet chaque jour 40 000 personnes, pour l'essentiel des familles vulnérables avec enfants, qui sont hébergées à l'hôtel. À terme, la régionalisation doit également permettre de réaliser des économies d'échelle.

La régionalisation de la réservation des nuitées hôtelières s'accompagne d'une rationalisation et d'un rééquilibrage territorial avec un double objectif :

- réimplanter progressivement les nuitées hôtelières sur le territoire du SIAO orienteur ;
- limiter la concentration des nuitées dans certains territoires.

La régionalisation permet également une meilleure connaissance de l'ensemble du parc et l'amélioration de la qualité des prestations offertes.

L'ancien système combinait selon les départements des relations directes avec les hôteliers, le recours à des plateformes de réservations ou au Pôle d'Hébergement et de Réservation Hôtelière (PHRH) et engendrait de nombreuses difficultés (concurrence entre réservataires, disparité des prix et des prestations).

UNE PHASE DE PRÉFIGURATION

Dans la phase de préfiguration, qui s'étendra au moins jusqu'en juin 2020, le Pôle d'Hébergement et de Réserva-



tion Hôtelière (PHRH) du Samusocial de Paris est mis à disposition du GCSMS. La réservation des nuitées hôtelières des départements bascule progressivement au sein du PHRH : au 1^{er} octobre 2019 pour les Yvelines et l'Essonne ; au 15 octobre pour le Val-d'Oise et en avril 2020 pour les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

Le GCSMS pilote la réservation et l'achat de nuitées. Il assure également le contrôle de la qualité de l'hébergement. Chaque SIAO / plateforme 115 départemental reste le prescripteur des nuitées hôtelières.



Drihl Actu

Une demi-journée pour développer l'habitat intercalaire

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Michel Cadot, a réuni le lundi 1^{er} juillet les partenaires de l'État – collectivités territoriales, aménageurs, associations, bailleurs – afin d'amplifier la politique régionale de développement de l'habitat intercalaire¹ avec Bruno Morel, président de l'Association francilienne pour favoriser l'insertion par le logement (AFFIL), et en présence de Pierre Démoulin, député de la 8^e circonscription de l'Hérault.

Ce rendez-vous a été l'occasion pour les 130 acteurs de terrain présents, les services de l'État et l'AFFIL d'échanger sur les moyens de construire un projet d'habitat intercalaire.

« Dans une région comme l'Île-de-France, où le marché du logement est particulièrement tendu, l'habitat intercalaire est un outil très précieux. Je souhaite donc que, partout dans la région, nous développons et diversifions l'offre de logements intercalaires dont la portée sociale est réelle et très concrète » a déclaré Michel Cadot.

Au 1^{er} juin 2019, les 12 900 places en habitat intercalaire ouvertes en Île-de-France avaient principalement été mobilisées pour créer des places d'hébergement d'urgence.

1 Les projets intercalaires consistent à :

- utiliser des immeubles (bureaux, commerces, logements, garage, caserne, école, patrimoine hospitalier, etc.) vacants ou partiellement occupés qui nécessitent parfois des travaux d'adaptation limités (installation de douches et de sanitaires) ;
- installer, sur un terrain (en dents creuses, viabilisé ou non, frappé d'alignement, etc.) provisoirement disponible, des solutions modulaires, démontables en fin d'occupation et utilisables à nouveau, le cas échéant, pour un autre projet.

(source : AFFIL, *Habitat intercalaire. Le socle d'engagements des acteurs*)

www.affil.fr/uploads/4/2/0/7/42072013/affil_depliant_socle.pdf



Cliché : Samuel Charon

DEUX MÉTHODES

Afin d'encourager et de diversifier l'usage de l'habitat intercalaire dans la région, le préfet souhaite développer deux méthodes qui ont fait leurs preuves sur le terrain :

- la première consiste à développer l'offre de logements modulaires démontables sur des fonciers vacants, le temps que leur aménagement définitif aboutisse ;
- la seconde consiste à s'associer avec des bailleurs sociaux ou privés pour développer l'habitat intercalaire. En effet, dans le cadre d'opérations de réhabilitation ou de démolition d'immeubles récemment acquis, les bailleurs sociaux libèrent parfois leur foncier ou leurs locaux très en amont des travaux alors même que les logements demeurent habitables en l'état. Leur mise à disposition permet à des ménages vulnérables accompagnés par le secteur associatif de trouver une solution d'hébergement tout en garantissant au bailleur d'économiser des coûts de gardiennage et d'éviter les situations de squat.

UN GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

Pour faire davantage connaître ce dispositif, porté au niveau national par le ministre chargé de la Ville et du Logement, Julien Denormandie, l'AFFIL et les services de l'État régional ont élaboré un guide méthodologique afin d'accompagner les acteurs locaux potentiellement concernés, et notamment les élus communaux, dans l'édification de leurs projets (cf. p.4).



↳ [Documentations et films de présentation en ligne sur le site de l'AFFIL : www.affil.fr/habitatsintercalaires-outilsdecommunication.html](http://www.affil.fr/habitatsintercalaires-outilsdecommunication.html)

La conférence du logement de Paris : priorité à la mixité sociale

La conférence parisienne du logement a axé sa séance plénière du 12 juillet sur la mixité sociale. Co-présidée par Isabelle Rougier, directrice régionale, et interdépartementale de l'habitat et du logement, représentant le préfet de Paris Michel Cadot, et Ian Brossat, adjoint à la maire de Paris chargé du logement, de l'habitat durable et de l'hébergement d'urgence, elle a adopté dans cet objectif, des orientations stratégiques en faveur de la mixité sociale des quartiers à travers la définition d'une politique d'attribution des logements sociaux partagée et transparente.

L'attractivité de Paris, combinée à la rareté du foncier, aux prix très élevés du marché immobilier et des loyers du parc privé intensifient la pression sur le parc social parisien.

Face au déséquilibre entre l'offre et la demande de logement social accentué par une faible mobilité dans le parc social, la définition d'une politique d'attribution des logements sociaux partagée et transparente représente un défi majeur.

ALLIER COLLECTIVEMENT LE DROIT AU LOGEMENT ET LA MIXITÉ SOCIALE

Le document d'orientations stratégiques adopté le 12 juillet est l'aboutissement d'un long travail collaboratif, conduit entre l'État départemental, les

services des villes et les élus parisiens, les bailleurs sociaux, les réservataires et le monde associatif.

Un ambitieux travail collectif a été réalisé afin de trouver un équilibre entre des objectifs qui pouvaient paraître parfois contradictoires : l'accès au logement des ménages les plus fragiles et l'accompagnement social de ces ménages, la mixité sociale, la mobilité dans le parc social, l'égal accès des ménages à l'ensemble du parc, le maintien des classes

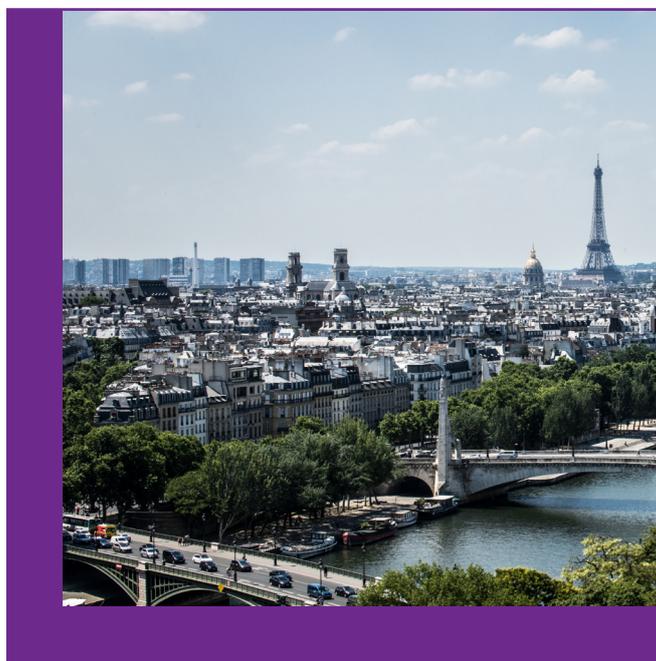
moyennes dans le parc social ou encore la rénovation urbaine.

La mixité sociale est le fil conducteur de ces orientations stratégiques qui doivent s'appliquer sur un territoire aussi spécifique que celui de Paris.

Il s'agit de permettre l'accès au parc social de toutes les catégories de publics éligibles de façon équilibrée sur l'ensemble du territoire parisien.

L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION D'ATTRIBUTION

La construction collective de la politique d'attribution des logements sociaux va se poursuivre dans les prochains mois avec la mise œuvre opérationnelle de ces orientations stratégiques et l'élaboration de la convention d'attribution.



Cliché : Manuel Bouquet

Parution du guide Prévention des expulsions locatives Les 10 bons réflexes

La DRIHL et la Ville de Paris publient un guide dans lequel sont décrits les 10 bons réflexes pour éviter une expulsion locative.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/prevention-des-expulsions-locatives-les-10-bons-a4683.html





Drihl Actu

Réunion annuelle du PDLHI des Hauts-de-Seine : les outils à destination des communes pour lutter contre l'habitat indigne

La sixième demi-journée d'information du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) des Hauts-de-Seine s'est déroulée le lundi 24 juin à Nanterre.

Sous la présidence de Vincent Berton, secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine, et en présence de Pylvia Dewas, directrice régionale adjointe de la DRIHL et directrice de la DRIHL 92, ce rendez-vous annuel avait pour thème « les nouveaux outils à destination des communes pour lutter contre l'habitat indigne ».

L'objectif de la rencontre était de présenter trois dispositifs permettant de mettre en place des actions préventives pour lutter contre l'habitat indigne, afin que des collectivités locales puissent initier les mesures pouvant être adaptées à leur territoire :

- le partenariat communes /CAF (Caisse d'allocations familiales) pour lutter contre la non-décence ;
- le permis de louer et diviser ;
- le dispositif de veille et observatoire des copropriétés (VOC).

➔ [Plus de détails et supports de présentation en ligne sur le site de la DRIHL](#)



Cliché : Samuel Charon

Lancement du programme Emile : Engagés pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi

Le vendredi 14 juin 2019, la préfecture d'Île-de-France, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) ont officiellement lancé le programme Emile (Engagés pour la Mobilité et l'Insertion par le Logement et l'Emploi). Ce programme innovant propose à des personnes en difficulté professionnelle et mal-logées vivant en Île-de-France de démarrer une nouvelle vie dans des territoires présentant des besoins en main d'œuvre et disposant de logements vacants.

En 2019, 6 territoires d'accueil pilotes ont été identifiés : le Cantal, le Doubs, le Lot, la Lozère, le Maine-et-Loire et la Seine-Maritime. À l'horizon 2021, l'objectif est d'étendre l'expérimentation du dispositif à 14 nouveaux territoires.

Afin de permettre une insertion rapide des personnes accompagnées dans le territoire d'accueil, EMILE privilégie la phase de préparation de la mobilité et l'engagement des acteurs de l'emploi. Un suivi des bénéficiaires en temps réel sera assuré via un système d'information (SI Parcours). Le Groupement d'Intérêt public habitat et interventions sociales (GIP HIS)¹ coordonne le programme et en analysera les données.

UN CO-PILOTAGE RÉGION, DIHAL ET DGEFP

Co-piloté par la préfecture de la Région Île-de-France, la DIHAL et la DGEFP, le programme Emile répond

¹ Outil régional du préfet de la région d'Île-de-France ayant pour mission d'accompagner le relogement des publics présentant des difficultés d'accès au logement social dans les huit départements franciliens. À la demande de l'État, il gère notamment des actions de relogement de personnes défavorisées sortant de squats, de campements ou d'immeubles dangereux et contribue au maintien dans le logement. Le GIP HIS assure des fonctions de diagnostic, d'observation sociale, de médiation, d'accompagnement social.



aux objectifs du Plan quinquennal pour le logement d'abord, du Plan d'investissement dans les compétences et du Plan Action Cœur de Ville. Le programme s'inscrit également dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, et du Plan d'action issu du Comité interministériel à l'intégration.

Il se fonde sur des expériences innovantes de mobilité accompagnée ayant montré leur pertinence, notamment « Un toit Un emploi » et la Plateforme nationale pour le logement des réfugiés.

Au 30 septembre, 278 candidatures ont été enregistrées.

En savoir plus :

➔ www.programme-emile.org

➔ www.giphabitat.org



Le Préfet de région installe le Comité de pilotage du plan de rénovation énergétique des bâtiments (COPREB)

À la suite du plan national de rénovation énergétique des bâtiments (PREB), lancé le 26 avril 2018 par le Gouvernement, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a installé le 9 juillet 2019, le comité de pilotage du PREB francilien.

La rénovation énergétique des bâtiments est une priorité nationale. L'Île-de-France est particulièrement concernée par cet enjeu. Le parc de logements y est ancien et présente les plus mauvaises performances énergétiques de France.

Le comité de pilotage du PREB d'Île-de-France (COPREB) réunira deux fois par an les acteurs régionaux du secteur. Pourront être associés les collectivités, les opérateurs, les acteurs du Plan bâtiment durable, etc. Ce comité coordonnera la mise en œuvre des actions selon une feuille de route commune. Il assurera également des fonctions de suivi, d'élaboration d'une doctrine et d'une communication communes sur le sujet de la rénovation

énergétique des bâtiments.

Cette première réunion a permis de dresser un état des lieux des outils et démarches mis en place pour l'accompagnement des collectivités, des professionnels et des ménages : Plans Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), Programmes d'Intérêt général (PIG), réseaux d'information-conseil, programme « Habiter mieux », par exemple.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS SOURCE D'ÉCONOMIES ET D'OPPORTUNITÉS

Les bénéfices tant en termes environnementaux, qu'économiques et sociaux de la rénovation énergétique ne sont plus à démontrer :

- la transition énergétique est pour moitié un sujet de rénovation énergétique du bâtiment. Le parc de logements et de locaux tertiaires représente, en Île-de-France, 60 % de la consommation d'énergie finale et 49 % des émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu de rénovation est sur ce point bien supérieur à l'enjeu de la construction, car le rythme de renouvellement du parc bâti est in-

férieur à 1 % par an ;

- sur le plan économique, la rénovation énergétique consiste à convertir une partie des dépenses de chauffage (5 milliards d'euros par an pour les logements franciliens) en emplois dans le bâtiment ;
- socialement, réduire la facture de chauffage des ménages est un levier contre la précarité.

Le plan national de rénovation énergétique des bâtiments est organisé autour de quatre axes :

- **Axe 1** : faire de la rénovation énergétique des bâtiments une priorité nationale ;
- **Axe 2** : créer les conditions de la massification de la rénovation des logements et lutter en priorité contre la précarité énergétique ;
- **Axe 3** : accélérer la rénovation et les économies d'énergie des bâtiments tertiaires, en particulier le parc public ;
- **Axe 4** : accélérer la montée en compétences et les innovations de la filière de la rénovation des bâtiments.

En bref

ÉchangerHabiter, la bourse d'échange de logements sociaux, élargie à l'Île-de-France le 1^{er} juillet

La bourse d'échange *ÉchangerHabiter* a été élargie à toute l'Île-de-France le 1^{er} juillet 2019 pour un total de 25 organismes et 750 000 logements potentiellement mobilisables.

ÉchangerHabiter est un dispositif multi-bailleurs, coordonné par l'AORIF, impulsé par la Ville de Paris et soutenu par la préfecture d'Île-de-France et Action Logement. Il se présente sous la forme d'un site internet permettant à un locataire du parc social de proposer le logement qu'il occupe à un autre locataire ayant mis en ligne son logement.

Cette bourse s'inscrit dans l'engagement-cadre en faveur de la mobilité résidentielle dans le parc social francilien signé par le préfet de région, le président d'Action Logement et le président de l'AORIF le 16 avril 2018.

En tant que partenaires des attributions, les collectivités locales ont été appelées à rejoindre la démarche afin que les locataires logés sur leur contingent puissent également bénéficier de la plateforme.

↳ www.echangerhabiter.fr



Publications

■ Nouveaux socles de données *Accès au logement et prévention des expulsions (ALPE) et Hébergement et logement adapté*

Les données proposées dans le socle ALPE déclinent par typologie le nombre de demandes, au 31 décembre 2018, le nombre d'attributions sur l'année 2018, ainsi que les données sur l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) et sur la prévention des expulsions. La publication de ces données s'inscrit dans la volonté de mise à disposition des données afin d'améliorer la connaissance dans ces secteurs et permettre un diagnostic partagé entre les différents acteurs de l'hébergement et du logement.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-de-donnees-au-31-decembre-2018-a4649.html

Le socle de données *Hébergement et logement adapté* décline de l'échelle communale à l'échelle régionale la répartition géographique des places d'hébergement, de logement adapté et d'intermédiation locale.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-de-donnees-au-31-decembre-2018-r912.html



■ Une étude de la DRIHL, l'INSEE et l'APUR sur les *Transformations sociales dans la métropole du Grand Paris*

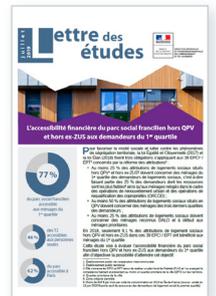
Entre 1999 et 2015, la part des cadres est passée de 24 % à 32 % dans la métropole du Grand Paris (MGP). Cette progression a été plus limitée dans les territoires qui en accueillait initialement le moins, au nord-est de la MGP. La présence des cadres résidents a eu tendance à s'accroître dans les quartiers facilement accessibles en transport en commun et, à l'inverse, à diminuer dans ceux moins bien desservis où ils étaient déjà peu nombreux. Dans les secteurs concernés par des programmes de construction de logements neufs, l'installation de nouvelles populations contribue à diversifier le profil des habitants.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/transformations-sociales-dans-la-metropole-du-a4653.html

■ Lettre des études *L'accessibilité financière du parc social francilien hors QPV et hors ex-ZUS aux demandeurs du 1^{er} quartile*

Pour favoriser la mixité sociale et lutter contre les phénomènes de ségrégation territoriale, la loi Égalité et Citoyenneté (2017) et la loi Élan (2018) fixent notamment l'objectif d'attribuer au moins 25 % des logements sociaux (situés hors QPV et hors ex-ZUS) aux ménages du 1^{er} quartile des demandeurs de logements sociaux dans les EPCI / EPT concernés par la réforme des attributions. Cette étude vise à objectiver la possibilité d'atteindre cet objectif.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-accessibilite-financiere-du-parc-social-a4659.html



■ Note annuelle de la DRIEA et de la DRIHL sur *Le parc locatif social francilien*

Au 1^{er} janvier 2018, le parc locatif social francilien compte 1 284 400 logements, soit 25,7 % du parc locatif social français. Il est en progression de 1,6 % sur un an (moyenne nationale : + 1,8 %). Le nombre de logements sociaux loués (1 190 700) n'augmente que de 0,9 % (moyenne nationale : 1,2 %).

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/l-accessibilite-financiere-du-parc-social-a4659.html

■ Bilan 2018 de la commission de médiation de Paris

Comme chaque année, la commission départementale de médiation de Paris a publié son bilan, encore une fois révélateur de la tension du marché parisien du logement social. Ainsi, en 2018, pas moins de 12 400 décisions ont été prises par la commission au cours de 45 réunions, soit une par semaine.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-bilan-2018-de-la-commission-de-mediation-de-a4628.html





Publications (suite)



■ Le logement et l'hébergement en Seine-Saint-Denis en 2018

La DRIHL Seine-Saint-Denis présente sa nouvelle publication annuelle illustrant son activité en 2018. Cette année a été marquée par la discussion et la promulgation de la loi ELAN, qui institue de nouveaux dispositifs et apporte des changements importants pour l'ensemble des acteurs de l'hébergement et du logement.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-logement-et-l-hebergement-en-seine-saint-denis-a4667.html

■ La lettre de l'OFPRUH, numéro 2, sur les maraudes

Le deuxième numéro de la lettre de l'OFPRUH (Observatoire Francilien des Personnes à la Rue ou Hébergées) est consacré au recensement des maraudes en Île-de-France.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/la-lettre-de-l-ofpruh-no2-a4677.html



■ Bilan de l'État en Île-de-France

La préfecture de région recense dans ce document l'essentiel des actions menées en 2018 par les services de l'État dans l'objectif principal d'améliorer le quotidien des Franciliens.

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bilan-de-l-etat-en-ile-de-france-2018-2019-a4624.html



Nominations

Anne-Emmanuelle Ouvrard nommée directrice de la DRIHL Seine-Saint-Denis

Par arrêté en date du 21 juin 2019, Anne-Emmanuelle Ouvrard a été nommée Directrice régionale et interdépartementale adjointe, Directrice de la DRIHL Seine-Saint-Denis. Elle a pris ses fonctions le lundi 1^{er} juillet dernier.

Ingénieure en chef des Ponts, des Eaux et des Forêts, elle était auparavant Sous-directrice de la sécurité et de la régulation ferroviaires au MTES. Anne-Emmanuelle Ouvrard a également exercé en DREAL où elle a été Directrice en Poitou-Charentes et Directrice adjointe en Lorraine, après une première partie de son parcours professionnel réalisée en Île-de-France.



Cliclé : DR

Patrick Le Gall nommé directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement

Par arrêté en date du 30 juillet 2019, Patrick Le Gall a été nommé Directeur régional et interdépartemental adjoint. Il a pris ses fonctions lundi 2 septembre.

Diplômé de Saint-Cyr, Patrick Le Gall a exercé au ministère de la Défense pendant 25 ans. Puis, à sa sortie de l'ENA, il choisit les ministères sociaux où il exerce d'abord en administration centrale avant d'être nommé directeur de la DDASS du Loiret durant 4 ans. Depuis 2010, il a été Sous-directeur des services généraux et de l'immobilier puis Chef de service adjoint au Directeur des Finances, des Achats et des Services au secrétariat général des ministères sociaux.

Patrick Le Gall est plus spécifiquement chargé des thématiques de l'hébergement et de l'accès au logement.



Cliclé : DR

& aussi

Refonte du site internet de la DRIHL

La DRIHL entame une refonte des contenus de son site internet. Les internautes sont invités à répondre à un petit questionnaire.

Afin de nous aider à mieux répondre à vos attentes, votre avis est le bienvenu.

<http://enqueteur.drihl-idf.developpement-durable.gouv.fr/index.php/241478?lang=fr>

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION
Isabelle Rougier

RÉDACTION
Christophe Pelletier
avec les services régionaux et départementaux de la DRIHL

MISE EN PAGE
DRIHL, Mission communication